



FNAC PARIS

MAÎTRE CHANTEUR



NAO 2019

Suite à la troisième et dernière réunion de Négociation Annuelle Obligatoire portant sur « la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise », la direction exerce une nouvelle fois un chantage à notre signature.

Sans la signature de la CGT, la direction menace.

Sans la signature de la CGT,

- On reviendrait à **des augmentations des minimas de grille de 1,5% au lieu de 1,6%**
- On reviendrait à **des augmentations collectives de 0,8% au lieu de 1%** pour celles et ceux qui sont au-dessus des minimas
- On reviendrait à **une enveloppe de 0,2% au lieu de 0,3%** de la masse salariale consacrées aux augmentations individuelles et promotionnelles ou primes
- **On laisserait le ticket resto à 8€ et non pas 9€.**



Nous n'oublions pas le chantage déjà exercé l'année dernière concernant la fameuse « prime anniversaire ». Avec notre signature, nous aurions avalisé le versement d'une prime pour les salarié.e.s ayant eu 30 ans d'ancienneté en 2016, 2017 et 2018. Mais de 500€ contre 762€, et surtout laissant sur le carreau tou.te.s les salarié.e.s d'une ancienneté supérieure, alors même que nous la réclamions pour tou.te.s. Demande réitérée cette année, en vain.

Mais tout comme nous avons négocié et signé un accord d'intéressement 2016-2018, qui a bénéficié avec une part collective la plus importante des accords groupe à réduire les écarts entre les différents magasins en valorisant le travail de l'ensemble des salarié.e.s, la CGT Fnac Paris signera les mesures NAO pourtant loin de nos revendications.

Nous serons très attentifs au respect d'une mesure que nous avons introduite, « l'attention particulière à l'égard des salariés qui n'ont été augmentés entre 2011 et 2016 » avant la mise en place de mesures collectives en 2017 et 2018.

**IL N'Y A PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES
ET NOUS NOUS ENGAGEONS, COMME NOUS L'AVONS TOUJOURS FAIT,
À PRÉSERVER L'INTÉRÊT COLLECTIF ET INDIVIDUEL DES SALARIÉ.E.S**